

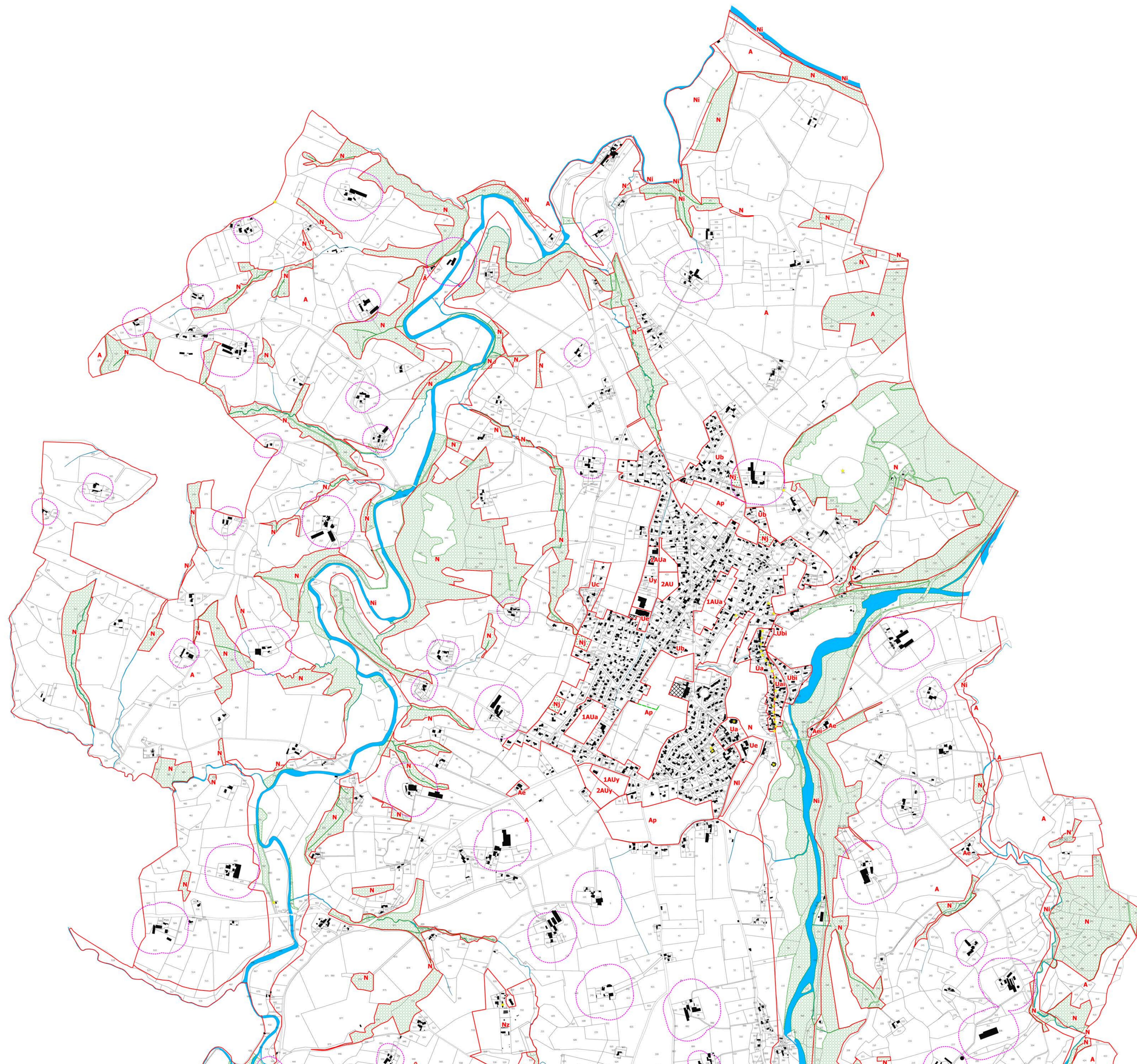
### PLAN LOCAL D'URBANISME

### 3b1 – Zonage Nord au 1/7000ème

Révision générale approuvée par le Conseil Municipal le 15 octobre 2019

Modification n°1 approuvée par le Conseil Municipal le 02 février 2023

Révision alléguée n°1 approuvée par le Conseil Municipal le 02 février 2023



- Limite de zone**  
 [Red line] Limite de zone
- Zone urbaine**  
 Ua : secteur urbain historique  
 Uai : secteur urbain historique exposé au risque inondation  
 Ub : secteur d'extension urbaine en assainissement collectif  
 Ubi : secteur d'extension urbaine en assainissement collectif exposé au risque inondation  
 Uc : secteur d'extension urbaine en assainissement individuel  
 Uci : secteur d'extension urbaine en assainissement individuel exposé au risque inondation  
 Ue : secteur destiné aux équipements et services publics  
 Uy : secteur destiné aux activités économiques
- Zone à urbaniser**  
 1AUa : secteur à urbaniser destiné à l'habitat  
 1AUy : secteur à urbaniser destinée aux activités économiques  
 2AU : zone à urbaniser à moyen et long terme par révision du PLU
- Zone agricole**  
 A : secteur agricole  
 Ae : secteur agricole destiné aux entreprises artisanales installées en milieu agricole  
 Aec : secteur destiné aux activités liées directement à l'exploitation et à la production de la carrière dans un souci de diversification et de modernisation en lien direct avec le site d'exploitation  
 Aef : secteur destiné aux activités de la fromagerie  
 Ael : secteur agricole destiné aux entreprises artisanales installées en milieu agricole exposé au risque inondation  
 Ap : secteur agricole à protéger en raison de son intérêt paysager
- Zone naturelle**  
 N : secteur naturel  
 Nc : secteur destiné à l'exploitation de carrières  
 Ni : secteur naturel exposé au risque inondation  
 Nj : secteur destiné aux activités de jardins et espaces verts urbains  
 Nl : secteur destiné aux activités de loisirs en zone naturelles  
 Nli : secteur destiné aux activités de loisirs en zone naturelles exposé au risque inondation  
 Nz : secteur du zoo d'Asson

- Autres**  
 [Green line] Haie ou bois protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme  
 [Purple dashed line] Périmètre de protection des bâtiments agricoles (RSD ou ICPE)  
 [Green hatched] Espace Boisé Classé (EBC) au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme  
 [Star] Bâtiment en zone agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11° du Code de l'urbanisme  
 [Yellow star] Élément historique/culturel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme  
 [Black square] Emplacement réservé

N° ER	Section cadastrale	Numéros Parcelles	Superficie approximative	Bénéficiaire	Destination
1	AB	737 - 740	730 m²	Commune	Stationnement – espace public
2	AC	435	3 925 m²	Commune	Stationnement – espace public

